L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUBUQUE, F. DUVERGER, S. BARON.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à [illegible] des abonnemens à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se [illegible] tous les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible] deux, mais comme en leur ouvrant [illegible] particulier pour une aussi courte [illegible] nous surchargerions sans profit la [illegible], nous avons résolu de tout con[illegible] autorisant nos porteurs à nous re[illegible]. C'est donc à ces derniers que les [illegible] à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

REFORMES UTILES.

[illegible] plus d'une réforme à opérer en [illegible]. On se plaint avec raison de l'im[pôt ex]cessif qui accable la propriété foncière, [illegible] l'essor de l'industrie, et on en [demande] la réduction. On signale avec non [moins de] raison la faiblesse des moyens de [illegible] dont dispose l'autorité et l'impu[nité] [illegible] avec laquelle se commettent [illegible] les plus horribles crimes. Nous [illegible] qu'une ombre de police et chacun [illegible] pour sa sureté. L'élection des juges [illegible] les factions et non par le peuple a [illegible] désorganisé la magistrature [illegible]. La corruption est partout, en [haut, en] bas; la justice, l'honnêteté, le res[pect] du droit semblent bannis de l'Etat. [illegible] dangereux abus il faut un prompt re[mède] [illegible] nous voulons échapper à une com[plète dé]chéance. Nous ne sommes certes [illegible] ici qu'on ne l'est ailleurs, [illegible] cette puissante assise [illegible] bien organisées, nous manquent. [illegible] ne doit pas seulement porter sur [l'admini]stration civile; elle doit s'étendre à [une] partie de la législation qui règle [illegible] des citoyens entre eux.

[illegible] de la déplorable anarchie qui s'est [illegible]. Il y a quelques années dans les [illegible] carrières les plus honorables et [illegible] ont été ouvertes à l'ignoran[ce] [illegible] et à un ignoble trafic. [illegible] à la doctrine démocratique, [illegible] seul coup supprimé toutes les [illegible] qui possédait jusqu'alors la société. [illegible] une loi de la législature a fait [illegible] entraves salutaires qui bor[naient] [illegible] de la médecine à ceux dont [illegible] attestait la capacité. Les [illegible] triomphé: ils peuvent tuer [illegible]. Les scrupules démocra[tiques] de certains législateurs l'ont ainsi dé[cidé].

[illegible] incroyable concession à la démagogie [illegible] une funeste influence sur l'art de [illegible] les études, déjà fort négligées, ont [illegible] presque abandonnées, et les proprofes[seurs] [illegible] tant que tout le monde avait la per[mission] de saigner et de purger, à tort et à [travers] [illegible] sont relâchés de leur rigueur. On [illegible] cette heure aussi facilement médecin [illegible] n'est pas peu dire. Seulement [illegible] beaucoup plus dangereux de tomber en[tre les mains] d'un mauvais médecin que d'un [illegible] car dans le premier cas il [illegible] même.

[illegible] nécessaire non seulement que la [illegible] de ceux qui s'érigent en Esculapes [illegible] d'un diplôme, mais qu'elle rendît [illegible] la carrière médicale moins facile. [illegible] aujourd'hui de plein pied, et nous [illegible] à chaque pas de prétendus mé[decins] [illegible] jusqu'aux éléments de la [illegible] qui ne savent point [illegible] des termes dont ils se servent, [illegible] une idée très vague et très in[complète] [illegible] grands principes qui régissent [illegible].

[illegible] sur ce sujet une lettre pleine de judi[cieuses] observations qui nous a été adressée [illegible].

Centreville, Louisiane, le 20 décembre 1855.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

[illegible] à dire quelque chose au public [illegible] sur la médecine, je lui [illegible] en mon nom soit au nom des [illegible] très en ces termes: [illegible] légales faites aujourd'hui à [illegible] de médecin sont la cause du [illegible] de l'incapacité que, générale[ment] [illegible] parmi ceux qui sont ap[pelés] [illegible] nos femmes et nos en[fants] [illegible] point de vue moral seulement [illegible] nos jours, et dans notre pays [illegible] décline, surtout si on les [illegible] des qualités morales que [illegible] chaque médecin, qualités divine[ment] [illegible] par Hypocrate dans ce passa[ge] [illegible]: "Le médecin et la sagesse [illegible]: la médecine met en prati[que] [illegible] préceptes de la sagesse, le mépris [illegible] modération, la décence, la mo[destie], la probité, la douceur, l'affabilité, [illegible] la juste appréciation des choses [illegible] de toute crainte su[perstitieuse] [illegible] respect pour la divinité vers [illegible] médecine ramène sans cesse." [illegible] trouve peu de médecins qui pos[sèdent] [illegible] une partie de ces qualités [illegible] qui en possèdent assez pour [illegible] la considération publique. [illegible] Louis XIV, du temps de *Molière* même, [illegible] sarcasmes, combien la médecine [illegible] estimée! La considération publique [illegible] corps médical tout entier; elle [illegible] à la carrière et non pas seulement [illegible].

[illegible] morale n'est pas seule à [illegible] il y a encore l'infériorité [illegible] qui devient de plus en plus éviden[te] [illegible] la cause doit être attribuée à la [illegible] des lois qui régissent l'exercice [illegible] notre pays, l'infériorité de nos [illegible] médecine.

[illegible] que l'on ne croira pas facilement à [illegible] nos écoles de médecine; mais [illegible] tantôt obligé de se rendre à l'éviden[ce] [illegible] tableau comparatif de l'enseigne[ment] américain et de l'enseignement euro[péen] [illegible] peuvent jeter un coup d'œil at[tentif] [illegible] facilement que nos lois [illegible] en ce qui concerne la [illegible].

[illegible] Anatomie; 2o. Chirurgie; 3o. Physiolo[gie]; [illegible] 4o. Chimie; 5o. Histoire [illegible] 6o. Principes de pra[tique]; 7o. Matière médicale et Pharmacie; [illegible] Accouchements.

[illegible] professeurs, dans nos écoles, se par[tagent] l'enseignement dans l'ordre établi ci[dessus] [illegible] font des *lectures* pendant 4 mois et [illegible] d'hiver, auxquelles leçons chaque élè[ve] [illegible] assister deux ans, après les[quels] [illegible] subit un examen en particulier sur [illegible] diverses branches scientifiques; 90 fois [illegible] 100 il est reçu docteur en médecine.

Voici maintenant, le programme d'une éco[le de] médecine d'Europe, suivi d'un tableau [illegible] la manière dans laquelle les scien[ces] [illegible] spécialités scientifiques sont ensei[gnées].

[illegible] Anatomie; 2o. Physiologie; 3o. Chimie [illegible]; 4o. Physique médicale; 5o. Histoi[re] naturelle; 6o. Pharmacologie; 7o. Hygiè[ne]; [illegible] Opérations et appareils; 9o. Théra[peuti]que et matière médicale; 10o. Médecine [légale]; 11o. Accouchements; 12o. Patholo[gie] chirurgicale; 13o. Pathologie médicale, 14o. [Patho]logie et thérapeutique générales.

PREMIERE ANNEE.

Semestre d'hiver.—Anatomie et dissec[tion]; chimie médicale.

Semestre d'été.—Histoire naturelle, phy[sique], pharmacie et chimie organique, phy[sique], visites dans les hôpitaux pour la chirurgie.

SECONDE ANNEE.

Semestre d'hiver.—Anatomie et dissec[tion]; pathologie générale, pathologie et cli[nique] externes.

Semestre d'été.—Physiologie, pathologie et [clinique] externes, pathologie interne.

TROISIEME ANNEE.

Semestre d'hiver.—Dissections, pathologie [et clini]ques externes, pathologie interne, pa[illegible] externe.

Semestre d'été.—Pathologie et clinique in[ternes], médecine opératoire, accouchements.

QUATRIEME ANNEE.

Semestre d'hiver.—Pathologie et clinique [internes], clinique d'accouchements, méde[cine] légale, clinique interne.

Semestre d'été.—Clinique d'accouche[ments], anatomie pathologique, matière médi[cale], thérapeutique, hygiène.

Comme on le voit, les études durent quatre [ans]. Le tableau ci-dessus est celui des [illegible]. Il y a encore une foule de cours [illegible] sont très suivis. Il y a huit exa[mens] [illegible] une thèse, dont cinq doivent être [illegible] la 16me inscription, et trois à la [illegible] une des trois premières années [illegible]. En voyant ces deux programmes [on peut] facilement en apprécier la différence, [et par] conséquent facilement comprendre la [illegible] qu'il doit infailliblement y avoir [dans les] résultats.

[Dans nos] écoles américaines, on reçoit les [élèves] sans exiger d'eux aucune preuve [d']éducation première, tandis qu'en Eu[rope] [illegible] seulement on exige d'eux la preuve [d'une] éducation première, mais encore la [preuve] qu'ils possèdent des notions sur les [sciences] exactes dont les procédés sont in[dispen]sables à l'étude de toutes les autres [branches] scientifiques. De là l'obligation [imposée] aux élèves de se présenter pourvus [de diplômes] de bacheliers ès-lettres et de [bachelier] ès-sciences physiques.

[illegible] qu'on dira que l'éducation première [n'est] pas absolument nécessaire. Je crois [illegible] elle est indispensable, indispensable [illegible] l'enseignement inférieur qu'on donne [illegible] et je crois cela d'autant plus que le man[que] d'éducation première peut souvent [illegible] d'une part, par l'irréparabilité de ce défaut [de] culture de l'esprit, et, d'autre part, par [la] stérilité dont il frappe les meilleures dispo[siti]ons les plus fortes volontés. Cette vérité [illegible] peut être mise en doute parmi nous que [illegible] gens dépourvus eux-mêmes de toute [illegible] feignant de mépriser ce qu'il ne [illegible] pas été donné d'acquérir malgré leurs [illegible] quelquefois, et dont ils convient au [illegible] la possession chez les autres. Je [illegible] langue de Virgile, et celle d'Homère [illegible] servi à l'éducation de la nôtre, et par conséquent il est impossible de com[prendre] [illegible] vocables, et le génie [illegible] ignore ces idiomes [illegible] qui les plus fortes [illegible] médicale sont écrits [dans ces] langues et sont en partie perdus pour ceux qui ne peuvent les lire que dans [de] pâles et infidèles traductions.

Lorsque la forme du langage, et l'étrangeté des idées viennent à décider le manque d'éducation première, une distance immense ne semble-t-elle pas tout-à-coup s'établir? Distance qui ne fait d'autant plus sentir que par la nature même de la profession qu'il exerce, le médecin avait donné de lui une toute autre prévision.

Ainsi, pour parvenir à la question principale, on est donc forcément amené à conclure que notre enseignement médical est inférieur.

Sans doute, nous possédons des professeurs de premier rang, on ne saurait le nier; mais l'organisation de leurs écoles calquées sur les premières qui furent fondées dans l'Union ne leur permet pas de prétendre produire de bons médecins, tant que cette organisation n'aura pas subi dans ses statuts une modification l'assimilant (autant que faire se peut) aux écoles d'Europe. Alors seulement elles pourront rivaliser avec celles-ci, et même avec succès; car ils ont tous les éléments nécessaires pour cela. Il faut que le doctorat soit entouré de remparts inaccessibles à l'ignorance, à la médiocrité, à la spéculation, pour que la profession de médecin cesse d'être ce qu'elle est aujourd'hui, un métier, et qu'elle devienne ce qu'elle doit être, un sacerdoce.

C'est donc, et cela est évident, à la défectuosité des lois qui régissent la pratique de la médecine que nous devons l'état actuel des choses; c'est à dire, cette multiplicité toujours croissante de médecins ignorants annuellement jetés par milliers dans la société par nos écoles américaines; l'admission dans leurs rangs de ces hordes de soi-disant rejetons de la science médicale qui viennent d'Europe; et l'impunité du charlatanisme.

C'est à ces circonstances réunies qu'est due l'apathie de nos bons praticiens, qui, humiliés de se voir assimilés à un tas d'effrontés médicastres, deviennent paresseux et indifférens aux maux qui nous affligent si cruellement. Ils se bornent à pratiquer pour *faire de l'argent*; c'est l'esprit de nos institutions qui triomphe en eux.

Qu'on rende donc à la science médicale le prestige qui doit l'entourer et le respect auquel elle a droit par de bonnes lois; et l'on verra nos médecins se dévouer avec passion à l'étude des épidémies qui nous visitent si souvent. On les verra se réunir entr'eux pour discuter, s'éclairer mutuellement du résultat de leur expérience; rivaliser de zèle pour être utile à la société.

On verra beaucoup moins de ces êtres dégradés par l'ivrognerie, le jeu, s'affublier du titre de docteur pour couvrir leur ignorance foliée.

"Il n'y a aucune science, aucun métier, dit Mediaur en parlant de la médecine, où il soit moins permis, où il soit *plus dangereux* d'être médiocre."

"Il n'est pas plus permis à un médecin d'être ignorant qu'à un soldat d'être lâche", dit M. Sierres en ouvrant un congrès médical.

C'est donc aux législateurs actuels à faire la révision complète des lois sur la médecine. Il faut espérer qu'ils n'auront pas, comme leurs devanciers de 1850, la ridicule crainte de porter atteinte aux principes de la liberté en vertu desquels ils auraient volontiers laissé mourir ou tuer la moitié de leurs concitoyens plutôt que de toucher aux *droits de l'homme*. "Périssent les hommes plutôt que les principes" disaient ces politiciens d'alors. Nous voyons beaucoup de médecins théoriciens mettre en pratique ces principes, le mal ne serait pas grand quand ils en feraient l'application sur ceux de ces légistes qui les professent encore.

Il serait à désirer aussi que le médecin s'habituât à s'éloigner complètement des affaires politiques auxquelles on devrait le rendre forcément étranger par une loi qui lui ôterait le droit de citoyen. Ceci paraîtra un peu fort, j'en conviens; mais quand chez toutes les nations il y aurait entente pour cela l'anomalie dont il deviendrait l'objet dans la société politique ne lui serait point désagréable, bien au contraire elle n'en serait que plus inviolable, que plus honorable et que plus respectée de tous, car la science n'a pas de patrie; elle est de tous les pays.

Messieurs les Editeurs, c'est à vous qu'est réservée l'initiative pour un plan de réforme sur ce qui fait l'objet de cet écrit; c'est la Presse qui, sans pitié ni ménagement pour personne, doit frapper d'estoc et de taille sur tous les abus nuisibles à la société. La presse de tous les partis doit se réunir sur le terrain neutre de la médecine pour le préserver des inondations fangeuses de charlatanisme et de l'incapacité. Ce faisant, la Presse fera une chose qui lui vaudra plus à la reconnaissance publique que tous les triomphes politiques qu'elle a obtenus jusqu'à ce jour.

L'un de vos Abonnés,
BURDIN, D. M.

CALIFORNIE.

Détails intéressans—Dénouement de l'affaire Dillon—Célébration en l'honneur des alliés.

Nos journaux de San Francisco, apportés par le *Granada*, nous sont parvenus hier. Ils renferment des détails pleins d'intérêt sur le dénouement de l'affaire Dillon et sur la grande démonstration de la population anglo-française de la Californie en l'honneur des succès des alliés en Crimée. L'*Echo du Pacifique* nous fournira les éléments de notre bulletin. Nous lisons dans ce journal à la date du 2 décembre:

LE DRAPEAU FRANÇAIS RELEVÉ.

Une cérémonie aussi brillante qu'agréable pour tous les Français résidant en Californie a eu lieu avant-hier, (30 novembre), à deux heures de l'après-midi.

On sait qu'il avait été convenu entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement français, pour mettre fin au différend existant entre les deux pays, et relatif à l'affaire du consul de France ici, que le pavillon français serait salué à l'arrivée du premier navire de guerre français qui entrerait dans le port de San Francisco, et qu'après ce salut le notre drapeau, il serait relevé devant le consulat de France.

Ces formalités ont été exécutées à la lettre, avant-hier, au milieu de l'enthousiasme de nos nationaux. On n'avait su qu'après midi que cette cérémonie aurait lieu à deux heures, et néanmoins une foule considérable d'entre eux, formant une masse d'environ deux mille personnes, se trouvaient réunis devant le consulat de France, où étaient assemblés plusieurs fonctionnaires américains, pour être témoins de cet acte loyal de réparation, qui est devenu une fête pour tous.

Aussitôt après que le drapeau français a été hissé, des applaudissements, des bravos, des hurrahs se sont fait entendre, et la musique a joué *Partant pour la Syrie*.

M. Dillon a ensuite prononcé le discours suivant, souvent interrompu par des applaudissements et des bravos:

"Messieurs,—Des incidents fâcheux avaient élevé momentanément un nuage entre le consulat de notre pays et quelques unes des autorités fédérales de San Francisco. La cérémonie qui vient de s'accomplir a pour but de faire disparaître jusqu'à la dernière trace de ces malheureux incidents. Un fait amène le pavillon de ce consulat; il y a dix-huit mois, il l'a reçu à l'honneur de voir [illegible] une fois pleine et entière dans la [illegible] du peuple américain, comme dans les [illegible] et dans la loyauté de son gouvernement. (Très bien!) Ce qui vient de se passer aujourd'hui nous prouve, messieurs, que cette confiance était fondée. Les Américains d'aujourd'hui ont hérité de toute l'amitié que leurs ancêtres du temps de Franklin, de Jefferson, de Washington portaient à la France et aux Français. Vous, de votre côté, vous vous rappelez avec orgueil que vos pères ont combattu à côté de Lafayette pour l'indépendance des Etats-Unis. Puisse le souvenir de cette communauté de gloire se perpétuer à tout jamais chez les deux peuples! La Providence a voulu que les nobles traditions qui les unissent, après une amitié de quatre-vingts années, fussent d'accord avec les intérêts permanents de la France comme de l'Amérique. Aucun contact géographique, aucun antagonisme de principes ne les sépare. L'égalité fait la base du système social dans l'un et l'autre pays, et la France ne possède, n'aspire à rien sur le continent américain.

"Pour ma part, je serais ingrate si je ne mettais à profit cette occasion pour témoigner aux autorités comme aux habitants de la ville de San Francisco ma profonde reconnaissance pour la constante bienveillance dont j'ai été l'objet de leur part. Je tiens à m'en montrer digne en m'appliquant, dorénavant à coopérer avec eux au développement des ressources de cet Etat si favorisé dans lequel, grâce en partie à mon action officielle, tant de capitaux français ont été domiciliés.

"En rentrant chez vous, messieurs, vous vous rappellerez les sentiments qui animent le gouvernement et le conseil de votre pays, sentiments des plus amicaux envers le peuple américain. Si quelqu'un cherchait à créer la discorde entre nous et nos frères et amis les Américains, repoussez-le à l'instant comme mauvais Français. (Oui! oui!)

"Il me reste encore un mot à dire, messieurs. Je remercie du fond du cœur la population française de San Francisco, sans distinction de partis et de nuances, pour l'appui constant qu'elle m'a donné dans la longue crise qui se termine si heureusement aujourd'hui, à l'honneur des deux pays. Permettez-moi de le dire, toujours, au milieu de mes plus fortes préoccupations, j'ai puisé des consolations et du courage dans vos sympathies, si unanimement manifestées. C'est que le peuple français est un peuple éminemment national; (bravo! bravo!) c'est que, lorsqu'il s'agit de la patrie et de l'honneur de son drapeau, artistes, ouvriers, négociants, banquiers, riches et pauvres, tous nos cœurs battent à l'unisson! (Tonnerre d'applaudissements.) Une dernière recommandation, messieurs. En rentrant chez vous, montrez par votre sagesse, votre modération, que vous êtes ce que vous avez toujours été, ce que vous serez toujours, les enfants de la grande nation. (Applaudissements.—Oui! oui!)

Ce petit discours, qui a produit une très heureuse impression sur l'assemblée, peint bien la véritable situation de la France vis-à-vis des Etats-Unis, les sentiments de la nation française vis-à-vis de la nation américaine; elle dit assez que, [illegible] pour nos frères [illegible] du Canada de France, [illegible] les voir toujours [illegible]. Les deux pays sont amis [illegible] vie et pour [illegible].

Après le discours de M. Dillon, la musique a joué *Partant pour la Syrie*, et le froide à [illegible] la *Marseillaise*, dont les refrains ont été répétés par elle.—Sont ainsi [illegible], qui font toujours battre les cœurs partout où on les entend, ont été suivis de *God save the Queen*, du *Hail Columbia* et *Yankee Doodle*, accueillis aussi avec enthousiasme.

Les spectateurs français et américains ont été reçus ensuite au consulat, où ils ont pris part à une collation, et cela sans distinction de rang, l'ouvrier à côté du grand banquier, avec cette fraternité toute cordiale et simple, et cette largesse qui distinguent M. et Mme Dillon, tous toujours déployer en toutes circonstances où il s'agit de représenter dignement la France.

Peu de temps après, la foule, unanime, en tête, s'est retirée et a conservé le plus digne et un bon ordre qui lui fait honneur.

Ont lit dans le même journal:

Vendredi dernier, aussitôt que le bruit se fut répandu en ville que le pavillon français devait être arboré, à deux heures, au consulat, une vive émotion s'est manifestée parmi la population française de San Francisco. Deux de nos compatriotes, anciens tambours de l'armée, sans premier avis de personne et ne consultant que leur zèle patriotique, se sont mis à battre le rappel dans les rues. Les négociants et banquiers du quartier Montgomery ne furent pas peu surpris de voir nos deux braves Français se livrer avec ardeur à cet exercice inusité dans les villes américaines; ceux-ci avaient l'air de se préoccuper fort peu de ce que pensait une population qui ne comprenait rien à ce genre de démonstrations tout-à-fait en dehors des habitudes du pays; mais nos nationaux avaient compris, eux, et en quelques minutes la rue Jackson était pleine de Français de toutes classes qui venaient saluer les couleurs nationales absentes depuis dix-huit mois.

Grande manifestation en l'honneur des succès des alliés en Crimée.

On lit dans l'*Echo du Pacifique* du 28 novembre:

La grande fête en l'honneur des succès des armées alliées en Crimée, a été célébrée lundi 26 novembre, conformément au programme arrêté.

Jamais fête ne s'annonça sous de plus heureux augures et n'eut un plus beau soleil pour l'éclairer. C'était, on peut le dire sans exagération, un vrai soleil d'Austerlitz, moins les frimats glacés, sous ce ciel ravissant de Californie où les hivers sont des printemps à la tiède haleine, tout parsemés de fleurs et de verdure.—Dès le matin la ville avait un aspect de fête chez les Français, les Anglais, et les Italiens, comme chez tous ceux, sans distinction de nations, qui sympathisent ici avec la grande cause de la civilisation, et sentent leur cœur épris à tout ce qu'il y a de grand et de noble dans le monde: Patrie, honneur, courage, abnégation, progrès, avec tout ce qui élève l'homme en un mot, et le place dans ces hautes régions où plane l'intelligence.

Tous les magasins, jusqu'aux cafés et restaurants appartenant aux français, anglais et sardes, étaient fermés; et depuis le vieillard jusqu'à l'enfant, tous étaient là à la place marquée pour le lieu de la réunion dès neuf heures.

Il y avait là aussi une foule innombrable de spectateurs américains, de dames, de voitures d'omnibus, d'hommes à cheval, tous gais, joyeux et bien disposés.

A dix heures précises, les commissaires de cérémonie à cheval on donné le signal du départ, et la procession s'est mise en marche dans l'ordre suivant:

Les drapeaux alliés; un avant-garde de 24 personnes, Français, Anglais, Sardes; le corps de musique; le drapeau américain; les consuls français et anglais; les officiers de la frégate anglaise *Amphytrite*; les invités, parmi lesquels les cohorts étrangers, les autorités américaines, les membres de la presse; les présidents du Comité franco-anglais; les souscripteurs.

Au moment où la procession s'est mise en marche, la frégate anglaise Amphytrite a commencé à tirer le premier coup de canon auquel a répondu la batterie placée sur le sommet du tertre qui domine South Park et la baie, et où on avait construit une tour en bois figurant la tour Malakoff. La frégate toute pavoisée avait jeté l'ancre à Rincon Point, en vue de la tour, et dès qu'elle eut tiré son premier coup de canon, la batterie de terre lui répondit, de façon que les coups se succédaient ainsi sans interruption.

Le spectacle en ce moment était magnifique; la route qui conduit à South Park est fort accidentée; elle forme deux inclinaisons marquées, de telle sorte que la tête de colonne se trouvait à South Park que les personnes qui la composaient n'apercevaient pas la fin de ce long cortège qui s'étendait sur une longueur d'un mille environ et comprenait au moins dix mille personnes.

Le terrain choisi pour la célébration de la fête à South Park appartient à un anglais, M. Gordon; ce terrain était entouré de palissades, de sorte que les alliés et leurs amis se trouvaient en famille, chez eux, pour ainsi dire, quoique sur le sol américain. Au centre de ce terrain, qui est très vaste, on avait construit un immense pavillon en toile pouvant contenir plus de 3000 convives. Ce pavillon avait la forme d'un parallélogramme occupé au milieu par deux parallèles entre lesquelles et par une entrée en un seul tente [illegible] que les tables des autres convives, se trouvaient celles des présidents des deux comités français et anglais et des invités, de telle sorte qu'ils ne tournaient le dos à personne et avaient la vue de toute la salle. Sur un des petits côtés du parallélogramme on avait construit une estrade intérieure pour l'orchestre, au fond de laquelle était placée une vue de Sébastopol et de la tour Malakoff. Le côté opposé à l'orchestre servait de grande entrée à l'édifice et représentait à l'extérieur un magnifique portail formé de quatre surmonté des drapeaux français, anglais, sardes et turcs, unis dans un même faisceau et flanqués sur les côtés du pavillon américain et des autres nations amies des alliés. Au front du portail étaient inscrits ces mots, résumé si expressif et si palpitant de la pensée de tous ceux qui célébraient cette fête:

Sébastopol, 8 septembre 1855.

Sur les côtés on lisait les noms des généraux qui ont pris la plus grande part à la lutte ou se sont distingués dans les différentes grandes batailles d'Alma, d'Inkermann, de Balaklava, de la Tchernaia, qui les encadraient fort heureusement.

Le journal français de San Francisco rend compte ensuite de la cérémonie religieuse et publie un excellent discours de l'abbé Blaive qui avait pour assistants M. Liebaria, M. l'abbé Augié et M. Thomas Cian, prêtre chinois. Après la cérémonie religieuse est venu le repas, mais l'ordre a été bientôt troublé.

La fête, continue l'*Echo*, s'est fort bien passée pendant la première heure, mais insensiblement la foule du peuple, hommes, femmes, enfants étrangers au festin, et que par une tolérance généreuse la commission avait admis dans l'enceinte réservée, cherchait à entrer dans la salle; ou fut consignés, ou plutôt on ouvrit la toile; partout où il y avait une issue praticable on y pénétra, et insensiblement ces étrangers non conviés s'attablèrent, s'emparèrent des mets, des vins, et finirent par user et des scènes scandaleuses d'ivrognerie et d'orgie que la commission qui se multipliait pour prévenir ne put prévenir. Le mal eût été infiniment moindre si ces gens, par un reste de retenue, après s'être introduits en forbans, en pillards, s'étaient bornés à dévorer ce qui leur tombait sous la main; mais ils se mirent à troubler la fête avec une intention marquée, et qui a fait supposer à l'existence d'un complot, ils se mirent à insulter, à étouffer la voix des orateurs qui devaient porter des toasts dans l'ordre réglé à l'avance par le programme.

C'est en vain que tous les Américains respectables qui se trouvaient au banquet, ont cherché à les exhorter dans leur langue à ne pas méconnaître les lois de l'hospitalité, à respecter les personnes présentes, rien n'y a fait; ces gens avinés n'ont entendu aucun conseil, aucune corde n'a vibré dans leur cœur.

Pendant ce temps, quelques convives présents, irrités par cette invasion, s'étaient levés, sortaient, rentraient, établissaient une autre sorte de combat, et à la fin le désordre était devenu général, parce que les rivalités nationales, l'amour-propre se joignirent aux sources de confusion indiquées.

Des Français, des Anglais, des Sardes vinrent poser leur drapeau sur la tour de pâtisserie. On voulut y mêler le drapeau américain et le planter sur cette tour de pâte, plus facile à conquérir dans un festin que sur un champ de bataille; ce drapeau fut repoussé. Une lutte s'engagea, où l'amour-propre de nos nationaux blessés, aussi bien que celui de nos alliés, joua naturellement un grand rôle. Ce fut le signal d'un désarroi général; la plus grande partie des convives, ne comptant plus sur le rétablissement de l'ordre, les fonctionnaires français, anglais, sardes et américains se retirèrent, et la lutte se perpétua jusque sur le sommet de la tente. Un américain, espérant rétablir l'harmonie, voulut joindre le drapeau de son pays aux drapeaux alliés, en signe de concorde, mais sans succès; des marins anglais et français allèrent de leur côté planter leur drapeau sur la tente, après quoi ils se retirèrent, ainsi que la foule des envahisseurs, qui ne laissa pas sur le champ de bataille le moindre débris du festin qui leur était étranger.

Mlle Rachel.—Une lettre de la Havane, en date du 19 courant, nous apprend que M. Raphael Félix est arrivé le 7 dans cette ville et qu'il y attendait sa sœur, Mlle Rachel. L'illustre tragédienne devait commencer la série de ses représentations à la Havane le 25 de ce mois: elle en donnera vingt-quatre. On pense qu'elle aura terminé son engagement dans la troisième semaine de janvier et qu'elle pourra se trouver à la Nouvelle-Orléans vers la fin du mois.

Imprimeur de l'Etat.—La place d'imprimeur de l'Etat parait fort recherchée cette année; elle est en effet très lucrative, et comme la personne désignée au renouvellement de la Législature la conserve pendant deux ans les élections sont assez considérables pour tenter nos confrères démocrates. Leur éloignement de la capitale ne leur permet pas à tous de se porter candidats, et quant à ceux qui sont établis à Baton Rouge l'insuffisance de leur matériel les a fait jusqu'ici écarter. L'*Advocate*, dit-on, pris ses mesures pour que cette dernière objection ne puisse être alléguée contre lui, et il annonce en ces termes sa candidature:

"Comme nous apprenons que certaines personnes demandent si l'*Advocate* est candidat pour l'impression de l'Etat, nous saisissons cette occasion pour annoncer formellement,—et nous désirons que le public et nos représentants s'en souviennent—que le fait est exact, et nous espérons qu'il n'y aura plus à partir de ce moment de doute ou de méprise à ce sujet. Nous n'avons aucune raison de cacher nos projets et nous voulons au contraire faire l'exposition publique sur nos droits."

Bière de Krost.—M. Oscar Knost annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il doit ouvrir un nouveau salon de bière, demain, 30 courant, rue Conti No 58, en face de la banque de la Louisiane. La bière de Krost est réputée la meilleure de la Nouvelle-Orléans, c'est celle que préfèrent les connaisseurs, et ils ne consentent pas aisément, en le sait, à en boire d'autre. Ainsi, le salon que M. Krost a choisi depuis quelque temps, rue d'Orléans, ne désemplit-il pas. Celui de la rue Conti sera également le privilège d'attirer la foule d'autant plus que le propriétaire choisit lui-même avec un soin scrupuleux, tout ce qu'il offre aux consommateurs.

Sauvetage.—Le bateau à vapeur Lucy Bell descendant à Mobile avec un chargement de plus de mille balles de coton, s'est heurté [illegible] contre l'épave du Monarch qui s'est perdu, il y a quelque temps dans la rivière Tombec, un peu au-dessus de Pickensville. La Lucy Bell a immédiatement coulé, mais on pense pouvoir le relever. Une partie de sa cargaison a été sauvée.

Les nouveaux vaisseaux.—On sait que le dernier Congrès a ordonné la construction de six nouvelles frégates à vapeur. Quatre de ces navires ont déjà été lancés, à savoir: le Merrimac à Boston, le Wabash à Philadelphie, le Minnesota à Washington, et le Roanoke à Norfolk. La mise à l'eau du Niagara aura lieu incessamment à New-York, et le Colorado sera bientôt terminé à Portsmouth, New-Hampshire.—Le Minnesota a 264 pieds de longueur, le Wabash 262, le Merrimack 255, le Roanoke 263, le Colorado 263 et le Niagara 315.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, la *Favorite* avec l'élite de la troupe chantante.

Demain, les cinq actes du beau drame intitulé *George et Marie*.

Lundi, relâche, à cause des répétitions de l'*Etoile du Nord*.

Cartonnages, bonbons, &c.—Nous croyons devoir de nouveau appeler l'attention des acheteurs sur les cartonnages, bonbons &c, de MM. Bonnardel & Cie., 109, rue de Chartres. Rien de plus coquet, de plus élégant et de plus propre à être offert comme cadeaux du premier de l'an.

Argenterie, vaisselle plate, etc.—MM. Henderson & Gaines, 99, rue du Canal, ont en outre de leur vaste assortiment de porcelaines, faïence, etc., ont un magasin de magnifiques services en argent pur et sans alliage. En s'adressant chez Henderson & Gaines on sera sûr de n'être pas trompé sur la qualité du métal. Voir aux avis.

Glaces françaises.—L. Uter, 87, rue de Chartres, a reçu un magnifique assortiment de glaces françaises et de glaces non étamées et étamées, pour devantures de magasins. Il a aussi en magasin un choix admirable de cadres pour tableaux, de gravures, d'épreuves lithographiques, etc. que nous recommandons d'une manière toute spéciale aux connaisseurs. Voir aux avis.

TAXE SUR LES PROFESSIONS, &c. &c.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Le conseil des Aldermen s'est réuni hier soir.

Les résolutions des Assistants qui approuvent diverses adjudications faites par le contrôleur, sont adoptées.

Résolution des Assistants abolissant, le 1er janvier prochain, la place de chef des pompiers, du premier et du second ingénieur de la pompe à vapeur Young America.—Adoptée.

Le Conseil adopte l'ordonnance des Assistants qui fixe la taxe sur les professions, etc. Le voici:

Sur chaque banque, agence de banque, théâtre, hippodrome, prêteur sur gage, marchand de nègres, $600.

Sur chaque compagnie d'assurance, une taxe d'un pour cent sur le montant des primes contre l'incendie ou pas moins de $500.

Sur chaque cock-pit, $400. Sur chaque courtier de change, $300.

Sur chaque propriétaire d'hôtel ou de pension logeant cent personnes ou plus, $300.

Sur chaque cabaret, café, débit de bière, jardin public, etc., etc., $150.

Sur chaque marchand en gros ou détaillant de liqueurs, $100.

[illegible]

L'ordonnance [illegible].

L'article 20 déclare que toute personne qui commencera les affaires à partir du 1er septembre, ne payera que la moitié de la taxe annuelle pour jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil s'est ajourné après avoir adopté l'ordonnance.

CHRONIQUE LOCALE.

Théâtre de la Gaité.—Ce soir, la deuxième représentation de "Still waters run deep", comédie. Le spectacle se terminera par "The young Actress". Cette dernière pièce fait le triomphe de Mlle Agnes Robertson, qui y remplit cinq rôles.

Théâtre St Charles.—La représentation de ce soir est au bénéfice de M. Barney Williams. "O'Flannigan and the Fairies"—"Irish Tutor"—"Law for Ladies".

Hopital de charité.—Rapport de l'hopital de charité pour la semaine expirant hier 28 courant, à 6 heures de l'après-midi:

Admis	172
Renvoyés guéris	153
Morts	19
Malades en traitement	627

Arrestations.—Thomas Collins, matelot du bateau à vapeur *Nashville*, irlandais, a été arrêté, avant-hier soir, dans le café de Barga, rue Julia, par Ras Flannery, John Bragan et John Gallagher, qui se portent à arrêté et ont renvoyé en prison jusqu'au jour fixé pour l'interrogatoire.

Owen McGrath, irlandais, un des matelots du *Sunnyside*, a été violemment assailli, mercredi soir, sur la levée, par Frank Murphy et Anthony Devlin, qui ont été arrêtés.

John Brady est en prison sous prévention d'avoir enlevé du comptoir du café tenu par D. [illegible].

John O'Reilly, devra répondre à la double accusation de port d'armes cachées et d'avoir brisé des meubles dans un café de la rue Bourgogne-Levée.

Dans la première cour.—Ont été envoyés hier, devant la première cour de district, par les recorders Bright et Hanno:

Robert Durand, pour avoir assailli Elizabeth Graves.—Cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Patrick Moddin, pour avoir frappé Pat Murphy.—Cautionnement de $500.

Jean Costello, pour avoir essayé une tentative de meurtre sur la personne de J. L. Lovét, h. c. l.—Le tribunal n'a pas voulu accepter de cautionnement.

Accident.—Un des matelots de la ligne Sawyer, en position, jeudi, à 6 heures de l'après-midi, à l'encoignure Dumaine et Chartres, s'est heurté contre le coup de Patrick Turner. Celui-ci est tombé sur une pierre et a expiré au bout d'une demi-heure.—Turner avait 30 ans.

Jérémiah Sullivan, jeune garçon de onze ans, a perdu un œil, lundi soir, par l'explosion d'un pétard lancé chargé de clous.

Rixe de dansse.—Michael Kenerney, qui a été poignardé, le soir de la Noël, sur le marché Poydras, et James Walsh qui a reçu un coup de couteau, mercredi soir, dans un café de la Vieille Levée, sont à peu près hors de danger.

Ouvrier d'assassinat.—Le recorder Bossana a ordonné l'arrestation de la personne qui s'est introduite hier dans chez Joséphine Snider et enlevé quinze piastres et pour $66 de bijoux.

Caroline Brandt dit que Caroline Smith, f. c. l. lui a pris un porte-monnaie et des fourrures de la mère qu'elle lui avait confiée.

Un affidavit, contre Philip Maas d'avoir lancé à Walker White un verre à la tête.

CONSIDERATIONS SUR LES PRONOSTICS.

Un savant professeur, M. Gosain, dans son cours d'agriculture, a déterminé d'une manière précise les indices qu'on peut tirer de la direction des vents, de la pesanteur de l'air, de la formation des orages, de l'aspect des astres, et ses observations confirment en tout point la vieille expérience des paysans.

L'air se compose de couches superposées. Quand le temps est clair et le soleil ardent, l'air de la couche inférieure acquiert une densité plus grande, doublement échauffé par l'action des rayons solaires et par le rayonnement de la terre. Le soir, l'air devient humide, la rosée se dépose sur les plantes: c'est là un indice de beau temps; c'est est un signe plus certain de plus de beau.

Dans les couches supérieures, les variations tiennent à la direction des vents. On comprendra facilement que, poussé de contrées chaudes par des régions plus froides, l'air s'y refroidisse et devienne humide; qu'apporté d'humides contrées dans de chaudes régions, il leur emprunte leur sécheresse. La direction des vents forme donc un pronostic des indispensable du temps. Le vent du midi et celui du sud-ouest, surtout, annoncent la pluie; au contraire, le vent du nord prouve la sécheresse; celui du nord-est le prédit plus sûrement encore.

Plusieurs courants de vents se partagent l'atmosphère. Celui qui produit le temps est d'ordinaire le courant inférieur. Le changement de temps a lieu quand celui-ci se trouve entraîné par le courant supérieur, phénomène qui dure souvent, non pas seulement quelques heures mais plusieurs jours de suite. On conçoit de quelle importance il est d'en connaître la durée. Le moyen de s'en rendre compte, c'est d'observer à la fois la marche du vent supérieur et la direction inférieure du ciel. [illegible].

[illegible] la [illegible] un nuage d'un [illegible]; c'est donc qu'un vent supérieur prédomine dans l'air qu'on avait pas, il fera beau temps.

L'hygromètre a-t-il lieu, comme il arrive parfois, sans que les nuages l'indiquent, le baromètre y suppléera. Il serait superflu de décrire cet instrument. Qui ne sait que formé de deux branches d'inégale hauteur, dont la plus petite seule est ouverte, le baromètre indique les variations atmosphériques par l'élévation ou l'abaissement du mercure dans le grand tube? Car plus l'atmosphère est lourde, plus le mercure monte, et vice versa. C'est la température qui détermine les différences de pesanteur de l'atmosphère. Qu'un air léger soit apporté par le vent du sud, l'atmosphère exerce une pression moins considérable sur l'ouverture du petit tube: le mercure, ou pour employer l'expression usitée, le baromètre descend. Au contraire, si le vent du nord détermine une plus grande pesanteur dans l'atmosphère, le mercure ou le baromètre remonte. Le baromètre indique donc l'arrivée des vents avant tout autre indice. Il faut seulement ne pas oublier que les indications barométriques ne sont péremptoires qu'autant qu'elles se produisent par un mouvement lent, progressif et continu, car l'instrument est exposé d'ailleurs à des oscillations dont il faut bien connaître la nature. Par un temps clair et un soleil ardent, les couches inférieures s'échauffent pendant le jour; il en résulte au jour à la nuit une légère différence de pesanteur dans l'atmosphère total, partant, une de ces légères oscillations dont il vient d'être parlé; elles sont, du reste, dans ce cas, un indice de beau temps. D'un autre côté, quand, par une journée pluvieuse, l'atmosphère s'est refroidie, un changement de vent produit un effet analogue à celui de la brise de mer dont il est question dans la dernière leçon, et tantôt, sous l'influence de la brise humide, le baromètre remonte, tantôt, sous celle d'une gelée par un temps clair, il descend. Dans ces oscillations il n'y a pas d'indice certain du changement de temps. Même conclusion à tirer de la manière dont le baromètre descend pendant la canicule: ce n'est pas un sûr indice de pluie.

Enfin le baromètre n'indique pas toujours la formation des orages; on a vu déjà, à plusieurs reprises, qu'ils sont dus à d'autres causes que les seuls changements du temps; l'électricité y intervient pour une part considérable. On cherchera donc ailleurs les indices de leur imminence; on admettra des pronostics particuliers et contraires aux pronostics ordinaires de pluie. Quand l'orage se forme, la température arrive généralement à un degré de chaleur étouffante; les mouches piquent et irritent; les créatures éprouvent un sentiment de malaise nerveux; les nuages s'attirent et se repoussent. On reconnaît alors la présence d'un agent différent des eaux; les phénomènes se présentent eux-mêmes, sous son influence, avec une certaine variété; tantôt l'on voit des nuages foudre en pluies torrentielles ou crever en grêle avec l'apparence de la plus complète immobilité; tantôt ils poussent eux-mêmes les vents avec une puissante impétuosité, ils forment les ouragans. En même temps, par l'effet de l'électricité, l'air est brûlant, desséchant partout ailleurs que où se forme l'orage.

Que le temps ne soit plus à l'orage, des indices contraires annoncent la pluie; les des [illegible] certaines pierres se couvrent d'humidité; les brouillards, quittant les bas lieux, s'élèvent en nuages. Ce sont alors les [illegible] qui indiquent la pluie, par l'effet que l'humidité exerce sur eux [illegible] ou se [illegible] ou non. [illegible] le plus ordinaire est le ciel [illegible] quand le temps va tourner à la pluie.

Viennent ensuite les pronostics que fournit l'observation des astres et de leur atmosphère ambiante. Le soleil et la lune, par exemple, présentent des contours mal dessinés; une brume épaisse les enveloppe; au moment de leur lever et de leur coucher, ils semblent trop grands, ils apparaissent comme en mouvement et couverts de taches: autant de signes de pluie. Ces apparences ne sont en effet que des illusions d'optique produites par l'humidité atmosphérique.

"Tout être vivant prévoit la pluie, dit Virgile. A son approche, la grue s'élance du fond des vallées à travers les airs, la génisse contemplant le ciel, et aspire [illegible] l'air avec force, l'hirondelle rase le rivage des lacs, la grenouille dans son marécage, fait entendre ses plaintes. [illegible] plus souvent porté [illegible] par les [illegible]. Les troupes de noirs corbeaux quittent leur pâturage et battent l'air de leurs ailes; les oiseaux de mer, le cygne qui recherche, en Asie, les bords charmants du Cayster, font à l'envi jaillir l'eau sur leurs plumes; la prévoyante corneille appelle la pluie [illegible], et se promène seule sur le sable aride. Le soir même, [illegible] la jeune fille alors son travail à la lumière voit l'huile de sa lampe pétiller, le mèche de sa lampe lui se couvrir de noirs champignons."—Des signes non moins certains annoncent la fin de la pluie, le retour du printemps et du soleil; les étoiles alors brillent d'un éclat plus vif; la lune apparaît brillante la nuit sans écran; on cesse de voir flotter dans l'air comme de légers flocons de laine; les alcyons, chers à Thétis, ne viennent plus sur le rivage étaler leurs plumes aux tièdes rayons du soleil; [illegible] pourceaux ne [illegible] leurs groins les bottes de paille; [illegible] plus épais, [illegible] le fond des vallées, le hibou, des créneaux qui le contemple [illegible] du soleil et, superflu, fait entendre en triste voix; l'épervier [illegible] du haut des airs. [illegible] qui fuit sans sa poursuite [illegible] corbeaux [illegible] par trois ou quatre cris, s'annoncent le retour du beau temps, et de le différence dans leur fête bruyante."

Pour achever l'énumération du poète latin, il faut s'aborder que la joie des animaux aquatiques et des bêtes de la terre [illegible] ciel diverses sortes de mouches [illegible] sont signes de pluie prochaine; les [illegible] au moment d'y [illegible]; le conduit [illegible]; les poissons sautent à la surface de l'eau pour [illegible] ces signes. Il fait [illegible] le [illegible] qu'à la [illegible] les [illegible] de [illegible] tôt bien connus, la grenouille [illegible]. Le bruit plus vivement sentir les douleurs, et les affections rhumatismales peuvent fournir des indices certains, et la temps tournent à la pluie froide; quel air a-t-on donc constaté? C'est une opinion fort accréditée que les changements du temps ont leur concordance avec les phases de la lune. [illegible] changements de temps. [illegible] a nombre par le Verrier; il n'en trouve dans les différentes positions que la lune occupe, pendant la révolution qu'elle accomplit, par rapport au soleil et à la terre, en 27 jours, 7 heures 43 minutes. Ce qui est [illegible] du soleil est notable [illegible] par le retour [illegible] périodique, etc.

[illegible]

ATTENTION.

MM. J. A. Beard & May vendront à l'encan, aujourd'hui, à midi, à l'arcade de Banks—So. Pour la succession C. W. Bonner, un grand terrain et une maison, à l'encoignure Benton et Thalie.—So. Pour la succession [illegible] Bonner, les baux des magasins Nos 245, 245 et 247, rue Tchoupitoulas.—Pour la succession [illegible] et autres successions, plusieurs terrains de choix pour bâtir, des petites maisons dans les quartiers de la ville où il se fait le plus d'amélioration.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de cent soixante-dix colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays (pour offre diverses consignations), aujourd'hui, à 10 heures, par Vincent & co, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane.

MM. J. A. Beard & May vendront aujourd'hui, à l'arcade de Banks, des propriétés appartenant à des successions et les baux de magasins de la rue Tchoupitoulas.

Nous appelons l'attention sur l'annonce publiée ce matin, de la vente sans limite de 50 terrains faisant face et coupé Carondelet et située à une petite distance du canal. La vente a lieu le 10 janvier. Les plans sont exposés à la Bourse.

L. A. Levy jr, encanteur, continuera la vente du stock du magasin de bijoux de M. O. Reden, No 12 rue Royale, ce matin à 10 heures et demie.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.

20 décembre.—Un terrain rue Laurel, entre les rues Sixième et Septième, 4ème district, de la succession de Francis J. Bonner.—Une maison en bois, à étage, encoignure Thalie et Benton, de la succession C. W. Bonner. Deux terrains encoignure Benton et Erato; —un terrain encoignure Lovés et Bermuda, et deux terrains sur le chemin de Gentilly en face de Phipp[illegible] de l'Union—[illegible] de Levi Rheider, de [illegible] Tchoupitoulas.—Résidence dans Bois de campagne, rue Bolguemine, entre Jacob et Bois.

10 janvier.—Cinquante-trois terrains de bateau, faisant face, [illegible] du canal Carondelet, Deuxième District, pour être vendu en la Bourse St-Louis.

3 janvier.—Des esclaves de valeur et domestiques, des successions A. C. Phelps, Alex. Warrick et Richard Dunlap.

12 janvier—Sept terrains rue des Magasins, Jefferson City, de la succession C. S. Duggan.—L'habitation connue comme celle de Morris, ou "Twelve mile Point Wood Yard" dans la paroisse Jefferson, avec les esclaves, etc.

16 janvier.—Deux terrains rue des Magasins, entre les rues Philip et First, de la succession Bernard Hogan.—Trois bâtisses de résidence rue St-Andrew entre Rousseau et Religieuses, de la succession Catherine White, femme de John Hollinger.

30 janvier.—Un esclave de la succession de C. A. Austin.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie d'aujourd'hui.

AVIS.—M. PIERRE SOULÉ a repris sa profession d'avocat, à laquelle il consacrera tous ses soins. Il a arrêté avec son fils, Nelvil Soulé, un bureau à l'angle des rues Chartres et Bienville, où les clients de ces deux avocats pourront toujours les trouver aux heures des affaires. 25déc—6mdj

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1855.

JEUDI prochain, 3 janvier, ayant été désigné par le gouverneur comme jour d'actions de grâces, les billets échéant ce jour-là devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte le mercredi, 2, pour vendredi 4 janvier.
22déc—3 E. BOUSSEAU, caissier.

ARTICLES EN ARGENT PUR.

NOUS avons ajouté à notre stock un assortiment complet d'argenterie de dernier genre, ainsi qu'un grand [illegible] que chaque article est d'argent pur.
Cuillers à [illegible] de table,
Do do de dessert,
Grandes cuillers, pour soupe et sauce,
Cuillers pour marmalade et sel,
Services de thé, corbeilles de fruit,
Cruches pour [illegible],
Seaux à glace, Coupes d'enfants;
Plateaux pour cartes,
Couteaux pour fruits et pâtés,
Fourchettes pour glaces, &c.
[illegible]
HENDERSON & GAINES,
20 déc—6 m 99, rue du Canal

Appartements garnis à Louer.

On offre à louer en totalité ou séparément les beaux appartements fraîchement décorés, [illegible] rue Bienville No 160 (la 2me porte après les Bourgeois).

[illegible]

P. MALLARD,
67 rue Royale et 66 rue Bienville.

VIENT de recevoir par les navires [illegible] du Havre, Geo. Green, de Liverpool, et par les derniers steamers de New-York, les objets de salon en palissandre et noyer, lits, etc. [illegible]

Nouveau cafés de Bière.
Chs. KNOST.
[illegible]

LE public est informé que le nouveau salon de bière de Charles KNAUER, 58 rue Conti, [illegible] en face de la Banque de la Louisiane. [illegible]

LAURENT UTER,
Restaurateur de glaces françaises,
87 rue de Chartres entre Conti et Bienville 87

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir le plus bel assortiment de glaces françaises qui ait été importé dans cette ville [illegible]

[illegible]

Cadeaux de nouvel An,
RARES ET MAGNIFIQUES.
GUYON,
Encoignure St-Charles et Canal.

A MAINTENANT en magasin la collection la plus riche d'articles de fantaisie pour cadeaux, qui ait jamais été offerte au Sud.

Le propriétaire de cet établissement a adopté pour règle de ne pas exposer les marchandises sans nécessité, afin que l'acheteur les reçoive dans toute leur fraîcheur.

On peut examiner ce vaste assortiment sans être le moindrement forcé d'acheter. Les personnes du magasin se feront toujours un plaisir de les faire voir et d'en exagérer jamais la qualité.

L'attention particulière du public est appelée sur le vaste assortiment de marchandises suivantes:

Bijouterie riche, fine, du dernier genre;
Articles riches en jais, nouveau genre;
Coupes, gobelets, etc. en argent pur;
Argenterie plaquée, cafetières et théières, services composés de six, corbeilles pour fruits, huiliers, bols pour punch et glace, plateaux, porte-cartes, chandeliers, etc.
Magnifiques éventails en perle et écaille, écrins et d'argent, de peinture riche en pastels;
Lorgnettes, qualité supérieure;
Longues vues, de mer et de terre;
[illegible] et instruments de mathématiques,
Peintures à l'huile, collection magnifique;
Nécessaires, pour dames et messieurs, nouveau genre;
Boîtes à ouvrage, en papier mâché, ébène, etc,
Boîtes à savonnettes, en cristal, ébène, papier mâché, écaille et porte;
Statuettes en marbre de Paris, nouveaux sujets;
Porte-monnaie, nouveau genre, en argent, perle, écaille et velours;
Jeux de [illegible], dessins tout à fait nouveaux;
Echiquiers et jeux d'échecs;
Jeux d'échecs en ivoire, Dreade, bronze, etc;
Portefeuilles, en papier mâché, velours et cuir;
Papeteries et écritoires en papier mâché, ébène, bois de rose, etc;
Porte-bouquets en argent et argent plaqué;
[illegible] en ivoire et ébène, avec accessoires en or;
Livres de prières et bibles, richement reliés en ivoire et velours;
Cabas, toutes les variétés, modèles tout à fait nouveaux;
Cadeaux de noces, perles, bijoux et toilettes de bijoux;
[illegible] or, avec bijoux, une grande variété et nouveaux modèles;
Flacons de toilette de verre taillé, quelques-uns dorés, avec médaillons;
Parfumerie et articles de fantaisie pour toilette;
Gants de peaux, première qualité, pour dames et messieurs;
Cravates anglaises, unies et couleurs, et de fantaisie;
Couteaux fins de table et de poche;
Couteaux et [illegible] de charpentier, pour enfants;
Cadeaux d'instruments pour Noël, pour les amateurs;

Un vaste assortiment de
POCHES, PISTOLETS et REVOLVERS,
avec tous les perfectionnements récents.

Je reçois en ce moment, d'une fabrique de New-York, un très fort stock de
CHEMISES DE TOILE ET DE COTON,
du dernier genre et de la plus belle coupe. Les prix des diverses [illegible] de la Nouvelle-Orléans. [illegible] GUYON.
24 déc—d encoignure St-Charles et Canal

SPECIALITE.
Nouveauté! Nouveauté!

A. CASSIDY, rue de Chartres, No 63, près Conti, offre aux prix les plus modérés, un joli choix de [illegible]. 11 déc—1m

Etrennes! Etrennes!
G. LAVIE,
Rue St-Charles No 21.

A PPELLE l'attention du public sur son magnifique assortiment d'objets de fantaisie et de jouets [illegible]. 23déc

Etrennes!!
LA MAISON LELIEVRE,
LIBRAIRIE, 120, RUE ROYALE,

A PPELLE l'attention du public sur son magnifique assortiment de livres [illegible]. 27 déc

GIQUEL & JAMISON,
16 RUE DE CHARTRES, 16

O NT en magasin et offrent en vente, au plus bas cours, les articles suivants: [illegible]

AVIS IMPORTANT
AUX PLANTEURS SUCRIERS.

A PARTIR de ce jour, les soussignés vendront leur Raffinerie de [illegible]. 20 déc—1m 129 Commune

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

LES soussignés, propriétaires du "New Orleans Southern Chemical Works", [illegible].

JULIA H. BONNABEL,
F. MARCELIN
Nlle-Orléans, 20 décembre 1855. 20 déc—1m

LE Dr ALFRED MERCIER,
DE LA
Faculté Médicale de Paris,

A établi sa résidence à la Nouvelle-Orléans ou il compte se livrer à toutes les branches de sa profession. Il se rendra à tout appel qui pourra lui être fait à la maison qu'occupe M. Soulé, rue des Remparts près la rue du Canal. 20 déc—30

Vente, par l'administrateur,
A BILOXI.

TOUS les biens de M. Pierre Pradat et de madame Elizabeth Laëtia, [illegible] à Biloxi, [illegible] 31 janvier prochain. [illegible]
Louis E. PRADAT, Administrateur.
[illegible]

O N demande dans une famille deux SERVANTES françaises ou allemandes, [illegible]. S'adresser au No 6, rue de Chartres.
15 déc—3

A VENDRE 50 caisses extrait d'absinthe suisse de la marque "C. F. Berger, Couvet," débarquement du navire Suffolk, venant du Havre. A vendre par FREAU & COUTURIE, 19 déc 31 et 33, rue Gravier

BARILS à mélasse—110 barils vides, à vendre par FREAU & COUTURIE, 19 déc 31 et 33, rue Gravier

SUCRE écrasé—100 barils sucre écrasé de Stewart, New-York, en débarquement de la barque Warden, à vendre par R. CABIBAC & Co, 19 déc 29 Vieille Levée

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 49, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville,

O FFRENT en vente un grand assortiment de velours simple et double largeur, à des prix très avantageux.
—AUSSI—
Rubans velours noir et en couleurs de No zéro à No 100. 20 déc

MOUTRES.

POUR clore une consignation—Les soussignés vendront au prix coûtant. [illegible]
STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville
20 déc

LES soussignés vendront au prix coûtant, quelques lots d'étoffes en laine pour robes, [illegible].
A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville
20 déc

A. STURZENEGGER & ETERNOD, 47, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville, [illegible]. 20déc

[illegible]

Bon marché, bon marché—Toujours à bon marché.

Vêtements confectionnés. — Tout aussi à meilleur marché que partout ailleurs.

Nouvel approvisionnement reçu par chaque steamer.

ALFRED MUNROE & Co.,
No. 24, RUE DES MAGASINS.
Appellent l'attention sur leur magnifique assortiment de Vêtements de saison.
PARDESSUS, tous les genres.
REDINGOTTES DE DRAPS, toutes qualités et couleurs.
HABITS DE TOUS LES JOURS, toutes qualités
Cache-mères, manteaux et Talmas;
PANTALONS casimir de fantaisie, magnifique variété;
PANTALONS drap noir Jalmes, toutes qualités
Gilets de dessous, toutes qualités, riches et magnifiques.
Très-grand assortiment de lingerie de toute qualité pour messieurs.
Chemises—Le plus grand assortiment à la Nlle Orléans.
Vêtements pour enfans, confectionnés avec le plus grand soin et sur lesquels l'attention toute particulière du public est appelée.
Articles en caoutchouc, tous les genres. Mallen, Sacs de voyage
Valises, Parapluies, &c. &c.
Il y a constamment dans le magasin des commis qui parlent le français et l'espagnol.
Les marchandises seront expédiées au gré des acheteurs.
Les prix sont fixes.
ALFRED MUNROE & co,
24 déc—1m v & s 24, rue des Magasins

CARTONNAGES D'ETRENNES ET BONBONS.

NOUS avons l'honneur d'informer le public, qu'à notre arrivée de Paris, nous avons apporté un assortiment de CARTONNAGES D'ETRENNES des meilleurs goûts et des nuances les plus distinguées dans ce genre de travail.

Nous avons également tous les BONBONS que le palais le plus délicat puisse désirer, et prévenons les personnes qui voudront bien visiter notre établissement qu'elles trouveront des articles à des prix très réduits.

L'ouverture du magasin aura lieu samedi 22 courant, au No 109 rue de Chartres, entre Conti et Saint-Louis.
20 décemb BONNARDEL & Ce

JOUETS D'ENFANTS
et articles de fantaisie
POUR ETRENNES.
F. RIMAILHO & CO.,
Emporium, 99, rue de Chartres.

REÇU par le navire United States, du Havre Un magnifique assortiment de Poupées nues et habillées.

Jouets français de tous les genres, par caisses et par douzaines, et une grande variété d'articles de Paris.

Reçu par le même navire, un grand assortiment de Broderies et dentelles,
Bas et chaussettes en laine et en coton, [illegible]
Cravates en soie,
Gants en laine, en peau et en satin,
Rubans, velours, garnitures
Peignes à retapper et à chignon
Boutons en nacre et en soie, etc etc
Les marchands sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats du jour de l'an.
F. RIMAILHO & C
1 déc—1m

H. de Goer & Rilliard

PREVIENNENT leurs anciens amis et les acheteurs du Sud en général, qu'ils trouveront dans leurs comptoirs, Courtland street, No 25, à New-York, un très bel assortiment de marchandises de printemps [illegible].
23déc—30

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLÉ, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Chouteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.
MÉRÉE VALLÉ, associé survivant

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLÉ de St-Louis, 20 novembre 1855.
MÉRÉE VALLÉ.
30 nov—3m

MÉRÉE VALLÉ,
Successeur de Chouteau & Vallé,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPEDITEUR,
30 novemb 24, Levée, St-Louis, Mo

POIDS ET MESURES.

LE bureau de l'inspecteur pour le Premier District, rue Poydras No 128, sera ouvert de 9 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi.
21 nov—2m

PRIX COUTANT.
Liquidation positive pour du COMPTANT

LE soussigné voulant liquider tout son magasin [illegible]
F. A. BERNARD, 118, rue du Canal, près de la rue Royale
21 déc

BRODERIES, DENTELLES, &c.
195 — Rue du Camp — 195
[illegible]
HORACE HARDY
195, rue du Camp
26 déc

EN débarquement du navire Agamemnon, de Marseille—
50 paniers huile de Provence,
[illegible]
A vendre par P. D. SECOND & COUTIN, 32, rue Bienville
26 déc

EN magasin et à vendre en gros et en détail, par le soussigné—
Du bardo [illegible] de la Caroline.
A. TITUS
25 déc 75, rue de la Vieille Levée

Succursale de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis,
Nlle-Orléans, 25 décembre 1855.

LE Surintendant de la succursale de l'Hotel des Monnaies des Etats-Unis, à la Nouvelle-Orléans, [illegible].
[illegible]
CHS. BIENVENU, Surintendant.
28 déc—4

L. FERRIER.

DOCTEUR en médecine, de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile rue Royale, 178, entre Toulouse et St Pierre. 27déc—1m

A VENDRE

UNE HABITATION établie en sucrerie située dans la paroisse St-Charles, rive droite du fleuve à environ 22 milles de la ville, mesurant 13 arpents de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur.—Sucrerie et purgerie en briques.—Maison de maître et dépendances, le tout en bon ordre—De plus 25 têtes d'esclaves, chevaux, mulets, boeufs et tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation de la dite propriété.—La dite terre est très bonnes et purges les charrets en tous temps.
Pour les termes et conditions s'adresser à
P. CASENAVE,
16déc—1m No 60 rue de la Douane.

CHLORIMAINE!
SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUERISON DES CORS AUX PIEDS.
SEUL DEPOT A LA NLLE-ORLEANS, CHEZ G. LAVIE, rue St Charles, No 21,
Entre Canal et Commune. 29 nov

Docteur A. C. DUTERTRE,
DE LA FACULTÉ DE PARIS,
Ex-Interne de l'Hôpital des enfants malades.
Traitement spécial des affections des femmes et des enfants.
Encoignure Canal et Bourgogne. (De 10 heures à 2 heures.) 24 déc—1m

Changement de domicile.
Dr. L. DUPERRON, Dentiste,
A transporté son cabinet au No. [illegible] RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.
Son cabinet sera ouvert de
Huit heures du matin à 4 heures du soir.

Poupées! Poupées!!
A. BARRAUD,
60 rue de Chartres,

VIENT de recevoir de France et d'Allemagne un riche assortiment de
Poupées nues et habillées,
Boîtes à ouvrages, et vides,
do de toilettes, papier maché.
Cabas garnis pour enfant et pour dame,
Garnitures de toilettes, riches,
Vases porcelaines toutes grandeurs,
Boîtes à poudre forme ancienne, avec flacons,
Service mêlé anglais pour enfants,
de porcelaine et fer battu.
Ecuries, ménageries, armures, jeux de patience et de construction, Sébastopols, porcelaine fantaisie et une infinité de jouets en tout genre.
Il a aussi reçu un nouveau choix de garnitures et de rubans. 17déc A BARRAUD

Montres, Bijouterie et Argenterie.
E. FERNDI,
33, rue Chartres.
Vient de recevoir de France et du Nord, un magnifique assortiment de bijouterie pour dames et messieurs; de belles montres en or et en argent, argenterie et plaqué.
N. B.—M. Ferndi se charge de réparer les montres et les bijoux avec le plus grand soin et de poser les diamants. Tout ce qu'il fera sera pleinement garanti. 21déc

A. Dubousset,
ENCOIGNURE ROYALE ET St LOUIS.
Grande réduction de prix.

A REÇU par les derniers arrivages d'Europe l'assortiment complet de ses marchandises pour la saison d'hiver, consistant en
Chemises de toile et de coton, de toutes qualités,
Caleçons et gilets de flanelle, de merinos, de cachemire et de coton,
Chaussettes de laine, de merinos et de cachemire,
Chaussettes de soie, de coton, couleurs, écrues et blanches,
Foulards et mouchoirs de poche, assortis,
Gants Jouvin, 1re qualité,
Gants de soie et de laine assortis,
Cravates et cols noirs et couleurs en tous genres,
Parapluies de soie et de coton, assortis,
Un assortiment de cannes des plus variées,
Parfumerie des premières maisons de Paris,
Porte cigares écaille et autre,
Coutellerie anglaise et française,
Porte monnaie pour hommes et pour dames,
Boutons en or et en imitation, pour manchettes.
Ainsi qu'un choix très varié de peignes d'écaille et de buffle, brosserie en tous genres, bronzes, cristaux et porcelaines, jouets d'enfants, jumelles de théâtre, briquets et amadou, éventails, nécessaires et cabas pour dames, trousses et sacs de voyage pour hommes.
On trouvera également dans le même magasin la plus riche collection d'articles de fantaisie pour coiffures—Assortiment de cheveux pour dames.
24 déc—3

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1855

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau, No 13, rue Baronne, LUNDI, 7 janvier 1856, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
ALBERT G. BLANCHARD, secrétaire
27 déc—au 7j

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Jeudi, 27 Décembre 1855

ATTENDU que le gouverneur de l'Etat a recommandé que le jeudi, 3 janvier prochain, soit consacré à des actions de grâce, les personnes dont les billets échoient ce jour là, sont priées, afin que la banque puisse être fermée, de les payer la veille, mercredi. 27déc RICHARD RELF, caissier

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Deuxième District.
Nlle Orléans, 27 Décembre 1855

CETTE banque sera fermée jeudi prochain, 3 janvier, jour recommandé par le gouverneur pour les actions de grâce. Les billets échéant ce jour-là devront être payés le mercredi, 2 janvier, qui sera le jour d'escompte pour vendredi, 4 janvier.
27déc R J PALFREY, caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1855

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant (Noël), le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets et les obligations échéant ces jours-là devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis précédents.
21déc—3 E. ROUSSEAU, caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Jeudi, 20 décembre 1855

CETTE banque sera fermée les trois mardis, la Noël, le premier de l'an et le 8 de janvier. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille qui sera le jour d'escompte pour les mercredis suivants.
20déc RICHARD RELF, caissier

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1855

CETTE banque sera fermée le 25 du courant (jour de Noël), le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ce jour devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis suivants.
20 déc R. J. PALFREY, caissier

Bureau du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nlle-Orléans, 15 décembre 1855

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, le 21 janvier prochain, et l'élection de dix-huit directeurs sera tenue au même endroit, de dix heures du matin à quatre heures de l'après midi, le mercredi suivant, c'est à dire le 23 janvier 1856.
17 déc Benj. F. FLANDERS, secrétaire

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1855.

L'ELECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau de la compagnie, No 13, rue Baronne, LUNDI 14 janvier 1856, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.
ALBERT G. BLANCHARD,
12 déc—jusq. 14 jan Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1855

A une réunion des Directeurs, M. Jules Defbonde a été élu secrétaire de la Compagnie, en remplacement de M. A. Schreiber, démissionnaire.
JOHN PEMBERTON,
1er déc—1m Président

Compagnie d'éclairage du gaz de la N. O.
Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1855.

CONFORMEMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de cette compagnie, No 120 rue Commune le 1er lundi de janvier, c'est à dire le 7 du dit mois, de 10 heures du matin à 2 heures de relevée, à l'effet de choisir dix directeurs, qui seront en fonctions pendant l'année prochaine.
Par ordre, N. O. J. TISDALE,
24déc—30 Trésorier

Demande de Repasseuses.

ON demande quinze bonnes repasseuses. S'adresser à l'hôtel St-Charles. 21déc—1sem

Avis de société.

EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, (Belgique) Josh. Deynoodt, de la Nouvelle-Orléans, et Hector Verheirbruggen, d'Anvers, ont formé une association. Les deux maisons n'en formeront qu'une seule et sont solidairement responsables, mais la raison sociale de chacune d'elles est conservée.
JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans
HECTOR VERHEIRBRUGGEN, Anvers.
3 déc—3m

Cadeaux, ouvrages et dentelles.
AUX MODISTES DE LA REINE,
Madame LUSSAN,
No 162, rue Royale, entre Conti et St Louis.

A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués, [illegible] Louis XIII, XIV et XV, [illegible].
[illegible]

Chocolat à la crème.
G. LAVIE,
Rue St Charles No 21,

VIENT de déballer des chocolats à la crème d'une supériorité remarquable, qu'il vendra par tout de la bonté inusitée et par livre. 18déc

Etrennes—Etrennes,
LOPEZ & Co,
98, rue de Chartres encoignure Conti.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos nombreux amis et au public en général que nous avons reçu par les derniers arrivages de France un choix des plus complets de cartonnages pour étrennes.

Les dernières nouveautés européennes sont les seules qui aient été choisies, aussi cet assortiment sera-t-il le plus beau et le plus fin que l'on trouvera cette année en ville.

La bonne qualité de nos chocolats et bonbons ainsi que la modicité des prix, ces dernières à la portée [illegible].
LOPEZ & Co
N. B. Nous rappelons aux amateurs que nous avons [illegible] chocolat à la crème et à la Reginine, que nous allons [illegible].
La modicité est prix de sujet. 17déc

Mme VOIX,
Magasin de modes et chapeaux de Paris,
Rue Royale, No 163, entre Dumaine et Ste. Anne.

Mme VOIX a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers navires du Havre, un bel assortiment de hautes nouveautés, consistant en:
Chapeaux, Gants,
Lingeries, Parfumerie,
Dentelles, Rubannerie,
Manteaux et mantilles (derniers modèles).
Articles très nouveaux, pour mariée.
Grand choix d'articles pour enfants.
Mercerie.
Fleurs en tout genre, coiffures pour soirées, couronnes de mariée.
Grand choix de garnitures pour robes, manteaux et mantilles. 24 déc—1m

MAGASIN A BON MARCHÉ.
Modes et articles de fantaisie.
Encoignure Hôpital et Chartres (Condé).
Madame FABIO

Mme Fabio a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et aux dames en général, qu'elle a reçu, par les derniers steamers [illegible] un grand assortiment de MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE SAISON, consistant:
[illegible] de soie, pour dames et demoiselles, [illegible]
[illegible] de velours, couronnes de mariage et de bal,
[illegible] de velours, guipure et fantaisie
[illegible] de dentelle, broderies.
[illegible] et broderies, robes de dentelle françaises
[illegible] de soie, voiles de mariée.
[illegible] complet de tous les autres articles de mode.
Mme Fabio espère que son beau choix de marchandises et les prix modérés auxquels elles seront vendues, [illegible] attirer le bienveillant patronage de sa clientèle.
Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. Ses conditions sont des plus avantageuses.
MANTEAUX ET MANTELETS faits sur commande, dans le plus bref délai.
Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres. 15n—6m

A bon marché.

VOILES notre en vrai dentelle française, de 3 à 6m's Gants Jouvin et gants aux satin, de 50 à 65 cts, cols guipure et cols proches riches, de $1 à $1 75, Bandes brodées, riches, de $1 à $1 50, Assortiment de franges, soie noire et couleur, dernière mode, à vendre au plus bas prix, chez Mme FABIO, 30nov.sch.jan Enc. Hôpital et Chartres (Condé)

Bon marché! Bon marché! Bon marché!
Manteaux et Talmas,
Aux prix de New York.

REÇU tout récemment: un grand assortiment de Manteaux et Talmas du dernier genre, pour la saison [illegible]. Les étrangers sont particulièrement invités à venir examiner le stock avant d'acheter ailleurs, attendu que les conditions sont des plus avantageuses. A vendre par
Mme FABIO, enc. Hôpital et Chartres (Condé)
28 nov—1m

Jouets—Jouets.
R. CLOSSMANN & Co 44, rue de Chartres,
OFFRENT à vendre aux prix coûtant
Poupées habillées, diverses grandeurs,
Do allemandes, do
Chiens vernis sur soufflet,
Boîtes d'oiseaux [illegible] pour enfants, &c.
4 déc

MEDECINE CONSULTANTE.
Maladies chroniques.

LE Dr H. HARDY donne chaque jour ses consultations pour les maladies chroniques, à la pharmacie Bathier, encoignure St Pierre et Dauphine, de midi à 2 heures.
Une pratique de 17 années sous toutes les latitudes, les connaissances scientifiques que s'est acquises en médecine, depuis lors une méthode rationnelle par l'expérience, ne peut manquer d'être utile à tous. 29nov—1m

Vor. HEBERT & Cie.
149, rue de Chartres.

Pour Noël, le Jour de l'An et toute l'année.
JEUX d'Echecs, Echiquier, Boston, Dominos, loto, Jeux d'oies.
PORTEFEUILLES.
Almanachs de [illegible], etc. etc. 24déc—aujan

CHOCOLAT.

PRALINE et à la crème, en boîte, des meilleures fabriques de Paris, à vendre chez
Vve. HEBERT & cie,
24 déc—aujan 149 rue de Chartres

Vve. HEBERT & Cie.,
149, rue de Chartres.
Pour Noel et le Jour de l'an:
Livres de piété,
Paroissiens,
Velours, imitation, argent, argent doré, nacre, ivoire et haute fantaisie,
Livres pour première communion,
Chapelets.
Imitation, argent, or, grenat, corail et Christ sur pied. 24 déc—au 1 jan

Vve. HEBERT & Cie.,
149, rue de Chartres.
Pour Noël et le Jour de l'an:
Statuettes
d'appartements et de familles, tels que:
Jeux de patience, constructions, loterie, palais de l'industrie, combat naval, guerre d'Orient, travail d'agrément, malles de jouets, etc, etc.
24 déc—au 1 jan

DIVERS—70 barils eau de vie de New York; 20 barils genièvre de New York, 100 caisses 1/2 et 1/4 bottes sardines; 6 caisses de 4 douzaines chacune, saumon en boîtes d'une livre; 12 do de homard du. En magasin et à vendre par
GUEYROUZE & LAFFARGUE,
5 déc 13 et 15, rue St-Louis

[illegible]